

LA GESTION DES SINISTRES DÉGÂTS DES EAUX - CONVENTION IRSI

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en visioconférence de 7 heures - De 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou de copropriétés
- Aucun prérequis nécessaire

OBJECTIFS

- Appréhender le contexte juridique et technique d'un sinistre dégât des eaux pour en optimiser la gestion et sécuriser sa responsabilité de professionnel de l'immobilier.

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Ce stage se déroule sous forme de séquences successives comprenant :
 - o des exposés de l'animateur, des explications concrètes, de nombreux exemples à l'appui,
 - o la projection de documents ou graphiques,
 - o des questions-réponses avec les participants permettant de jauger le degré de compréhension et de valoriser les échanges,
 - o la remise de documents pratiques devant constituer une documentation de base.
- La formation sera dispensée en visioconférence via l'outil Zoom
- La formation sera animée par Monsieur Jean Paul BOUDIGNON.

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (20 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Point sur la déontologie des professionnels de l'immobilier (1h)

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux
Questions – Réponses

Les origines possibles d'un dégât des eaux (30 min)

Pause (15 min)

La garantie des dégâts des eaux (1h35)

- Qui est assuré? Pour quels risques ?
- Les responsabilités
- La recherche de fuite
- La déclaration de sinistre

Pause déjeuner (1h)

Les conventions IRSI et CIDE COP (1h50)

- Présentation et analyse
- Conditions de mise en œuvre
- Les projets d' évolution
- Études de cas pratique

Pause (15 min)

Le dégât des eaux en copropriété (30 min)

- Précisions complémentaires

Le dégât des eaux dans les locaux loués (30 min)

- Spécificités et indemnisation des sinistres

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, le centre de formation édite un relevé de connexion mentionnant le temps de présence du stagiaire contresigné par le formateur.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION :

- 342 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 285€ HT)
- 402 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 335 € HT)
- Tarifs dégressifs sur les inscriptions en fonction du nombre de journées de formations prises.

ACCESSIBILITÉ

En cas de nécessité d'adaptation de la formation à des personnes en situation de handicap, merci de nous en informer dès l'inscription pour étudier ce qu'il est possible de mettre en place.